

En librairie

L'Angola  
de A à Z



Par Marie-France Cros

L'Harmattan publie un livre d'initiation à l'Angola, bâti sur le mode de l'abécédaire, dont on connaît le côté pratique et l'aisance d'utilisation, tant pour le voyageur que pour le curieux.

Daniel Ribant fixe ainsi les idées du lecteur et lui apprend beaucoup de détails intéressants sur ce riche pays, sans la complaisance que l'on pourrait redouter de la part du président d'une "fondation pour la promotion et le développement de l'Angola"; un avertissement prévient d'ailleurs le lecteur que les idées et opinions présentées n'engagent que l'auteur, pas les organisations auxquelles il appartient.

Les entrées les plus nombreuses touchent à l'histoire de l'Angola, ce qui donne au lecteur un socle pour comprendre ce pays. Les Belges y apprendront le poids important joué par leurs compatriotes (banques, coton, diamants, pétrole...) dans une colonie portugaise qu'ils voyaient comme le prolongement de leurs investissements au Congo voisin. L'économie et les villes angolaises sont bien représentées également dans l'ouvrage.

La vie quotidienne de l'Angola d'aujourd'hui l'est moins, si ce n'est dans le glossaire qui clôture utilement le livre. Ce dernier comprend également une chronologie et des références bibliographiques. On doit cependant mettre au débit de l'édition quelques regrettables fautes de distraction.

→ "L'Angola de A à Z", Daniel Ribant, Ed. L'Harmattan, 241 pp., env. 26 €

# Habré jugé malgré lui

**Tchad** Le procès de l'ex-dictateur devrait commencer lundi, avec des avocats commis d'office.

Vingt-cinq ans après son renversement par son ancien compagnon d'armes Idriss Déby – toujours au pouvoir à N'Djamena aujourd'hui – l'ex-dictateur tchadien Hissène Habré, 72 ans, devrait comparaître ce lundi devant les juges des Chambres africaines extraordinaires, juridiction ad hoc créée par l'Union africaine et siégeant à Dakar (Sénégal).

## Refus de comparaître

Le procès, qui s'était officiellement ouvert le 20 juillet, avait dû être remis après que l'accusé eut créé un incident. Affirmant que la cour était "illégitime et illégale", l'ancien homme lige de la France, également soutenu par les Etats-Unis, avait fustigé "l'impérialisme" et, chapelet de prière à la main, crié "Allah akhbar" (Dieu est grand), tandis que ses partisans scandaient des slogans hostiles à la cour.

Tout ce monde avait été évacué, avant que l'accusé soit amené de force devant la cour après avoir refusé de comparaître. Comme il avait ordonné à ses avocats de ne pas assister au procès, de nouveaux défenseurs avaient été commis d'office et 45 jours leur avaient été laissés pour prendre connaissance du dossier. C'est avec eux que le procès doit reprendre lundi.

## Son régime a tué 40 000 personnes

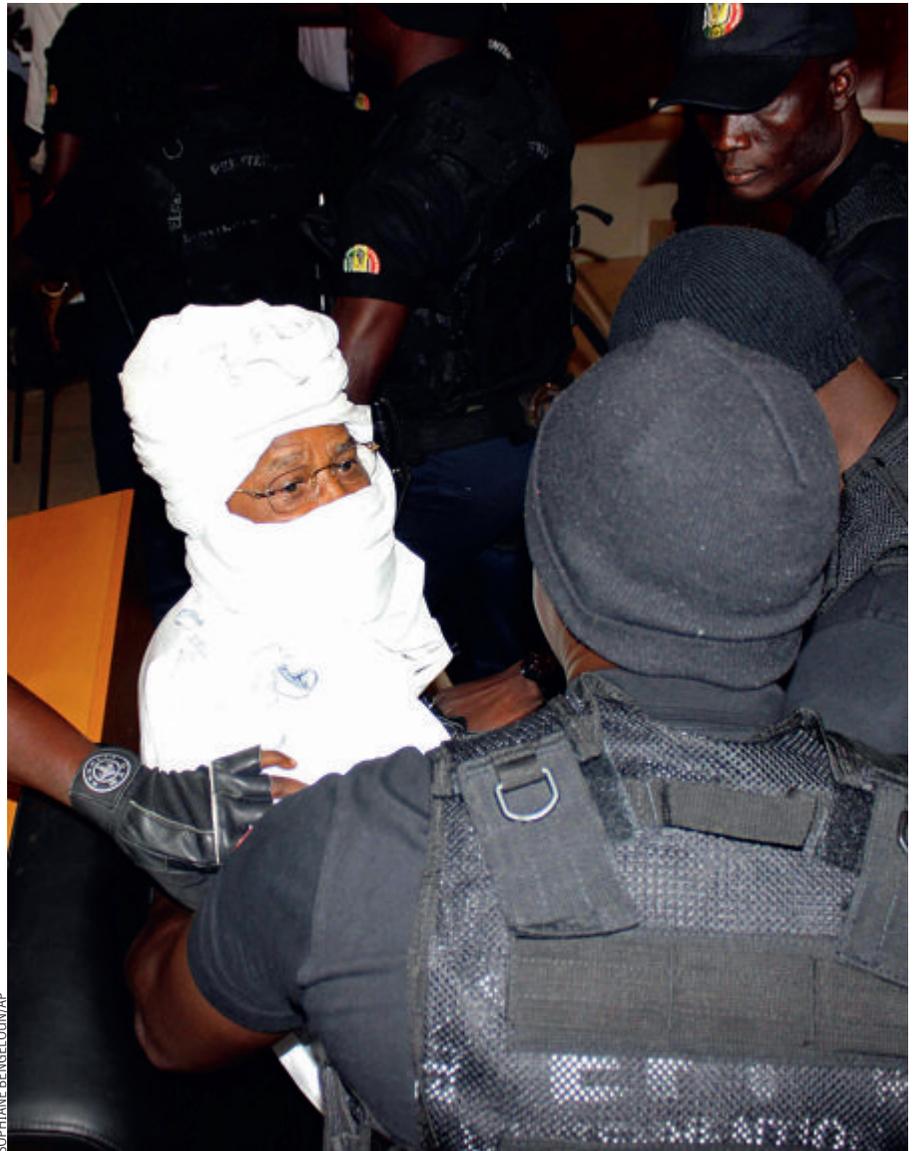
L'ex-dictateur est accusé de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture. Selon la Commission tchadienne pour la vérité, il est responsable de nombreux assassinats et de l'usage systématique de la torture. Human Rights Watch (HWR) a retrouvé de nombreux documents montrant que la bureaucratie du régime Habré tenait le Président au courant des arrestations d'opposants réels ou supposés, de leurs interrogatoires "sous la contrainte", de leur décès sous la torture. L'organisation humanitaire a recueilli le témoignage du fossoyeur affecté au principal centre d'interrogatoire du régime, qui enterrait 8 à 50 cadavres chaque nuit.

En huit ans de régime Habré, 40 000 personnes ont été tuées et des milliers d'autres blessées ou mutilées.

Renversé en 1990, Habré avait pris la fuite avec le Trésor (5 millions d'euros) et s'était installé luxueusement au Sénégal. Ses victimes avaient attendu une dizaine d'années que les gouvernements concernés jugent l'ex-chef d'Etat. En vain.

En 2000, sept victimes déposent plainte à Dakar; Habré est inculpé et assigné à résidence, avant que la justice sénégalaise se déclare incompétente.

Plainte a aussi été déposée en Belgique par un Belgo-Tchadien, au titre de la compétence universelle; la justice belge délivre en 2005 un mandat d'arrêt international contre Habré. Durant les années qui



SOPHIANE BENGELLOUN/AP

Hissène Habré le 20 juillet lors du faux départ de son procès.

# 40 000

**MORTS**

En huit ans de régime Habré, 40 000 personnes ont été tuées et des milliers d'autres blessées ou mutilées.

suivent, le Sénégal du président Wade – dont le gouvernement a compté un ancien avocat de Habré à la Justice et où l'ex-dictateur distribue largement de l'argent pour sa protection – refuse à la fois de le juger et de l'extrader vers la Belgique.

En 2009, Bruxelles saisit la Cour internationale de justice de La Haye qui, en 2012, ordonne à Dakar – où Wade perd le pouvoir – d'extrader Habré ou de le juger. L'Union africaine finit par créer des Chambres spéciales au Sénégal, financées par les donateurs occidentaux, pour juger l'ex-dictateur.

## Idriss Déby poursuivi à son tour

Mais l'histoire pourrait connaître encore des soubresauts: le président tchadien Idriss Déby est à son tour l'objet d'une plainte pour génocide et crimes contre l'humanité, devant le tribunal qui juge Hissène Habré, pour des faits commis "avant le 1<sup>er</sup> décembre 1990", date du renversement de ce dernier. Idriss Déby, alors maquisard, aurait torturé et exécuté des "prisonniers de guerre", selon l'avocat auteur de la plainte, déposée au nom de "victimes tchadiennes".

Marie-France Cros